



www.liturgie29.com

110 rue Ernestine de Trémaudan
Centre de Keraudren
29200 BREST
02 98 34 66 38
liturgie@catholique-quimper.ccf.fr

Formation liturgique Doyenné de Lambézellec Samedi 10 janvier 2015

1- Qu'est-ce que la liturgie ?

Que nous évoque le mot « liturgie » ?

Étymologie et sens

La liturgie de l'Église

Le Christ dans la liturgie (Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Sacrosanctum Concilium*, n. 7)

7. Le Christ est présent dans les actions liturgiques

Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la Messe, et dans la personne du ministre, "le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix" (20) et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise (21). Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux" (Mt 18, 20). Effectivement, pour l'accomplissement de cette grande œuvre par laquelle Dieu est parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés, le Christ s'associe toujours l'Église, son Épouse bien-aimée, qui l'invoque comme son Seigneur et qui passe par lui pour rendre son culte au Père éternel.

C'est donc à juste titre que **la liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.**

Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré.

Dans la suite de l'exposé, on fera référence à l'ouvrage : ASSOCIATION EPISCOPALE LITURGIQUE POUR LES PAYS FRANCOPHONES, *L'art de célébrer la messe. Présentation Générale du Missel Romain*, 3^e édition typique 2002, Paris, Desclée-Mame, 2008.

2- La Parole de Dieu / L'ambon

La liturgie de la Parole durant la messe

PGMR [33] 55. La partie principale de la liturgie de la Parole est constituée par les lectures tirées de la sainte Écriture, avec les chants qui s'y intercalent. En outre, l'homélie, la profession de foi et la prière universelle la développent et la concluent. Car dans les lectures, que l'homélie explique, Dieu adresse la parole à son peuple, il découvre le mystère de la rédemption et du salut et il offre une nourriture spirituelle ; et le Christ lui-même est là, présent par sa parole, au milieu des fidèles. Cette parole divine, le peuple la fait sienne par le silence et les chants, et il y adhère par la profession de foi ; nourri par elle, il supplie avec la prière universelle pour les besoins de toute l'Église et pour le salut du monde entier.

Les lectures bibliques

[34] 57. Dans les lectures, la table de la parole de Dieu est dressée pour les fidèles, et les trésors bibliques leur sont ouverts. Il importe par conséquent d'observer l'ordonnance des lectures bibliques, qui montre bien l'unité de l'un et l'autre Testament et de l'histoire du salut, et il n'est jamais permis de remplacer les lectures et le psaume responsorial, qui contiennent la parole de Dieu, par d'autres textes non bibliques.

58. Dans la célébration de la messe avec peuple, les lectures sont toujours proclamées de l'ambon.

59. Traditionnellement, la fonction de proclamer les lectures n'est pas une fonction présidentielle, mais ministérielle. Les lectures seront donc proclamées par un lecteur et l'Évangile par le diacre ou, en son absence, par un autre prêtre. Toutefois s'il n'y a pas de diacre ou d'autre prêtre, le prêtre célébrant lira lui-même l'Évangile ; et s'il ne se trouve pas non plus d'autre lecteur idoine, le prêtre célébrant proclamera aussi les autres lectures. Après chaque lecture, le lecteur dit une acclamation à laquelle répond le peuple rassemblé, accordant ainsi honneur à la parole de Dieu accueillie dans la foi et dans un cœur reconnaissant.

[35] 60. La proclamation de l'Évangile constitue le sommet de la liturgie de la Parole. Il faut lui accorder la plus grande vénération. La liturgie elle-même nous l'enseigne puisqu'elle la distingue des autres lectures par des marques d'honneur spécifiques : soit de la part du ministre chargé de l'annoncer, qui s'y prépare par la bénédiction et la prière ; soit de la part des fidèles qui par leurs acclamations reconnaissent et professent que le Christ est présent et leur parle, et qui écoutent sa lecture debout ; soit par les signes de vénération adressés au Livre des Évangiles.

L'ambon

[272] 309. La dignité de la parole de Dieu requiert qu'il y ait dans l'église un lieu adapté à sa proclamation et vers lequel, pendant la liturgie de la Parole, se tourne spontanément l'attention des fidèles.

Il convient en règle générale que ce lieu soit un ambon fixe et non un simple pupitre mobile. On aménagera l'ambon, en fonction des données architecturales de chaque église, de telle sorte que les fidèles voient et entendent bien les ministres ordonnés et les lecteurs.

C'est uniquement de l'ambon que sont proclamés les lectures, le psaume responsorial et l'annonce de la Pâque ; on peut aussi y prononcer l'homélie et les intentions de la prière universelle. La dignité de l'ambon exige que seul le ministre de la Parole y monte.

Il convient qu'un nouvel ambon soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le *Rituel romain*.

3- La liturgie de l'Eucharistie / L'autel

La liturgie eucharistique

[48] 72. A la dernière Cène, le Christ a institué le sacrifice et le banquet pascal par lequel le sacrifice de la croix est sans cesse rendu présent dans l'Église lorsque le prêtre, représentant le Christ Seigneur, accomplit cela même que le Seigneur lui-même a fait et qu'il a transmis à ses disciples pour qu'ils le fassent en mémoire de lui.

En effet, le Christ prit le pain et la coupe, rendit grâce, fit la fraction et les donna à ses disciples, en disant : "Prenez, mangez, buvez ; ceci est mon Corps ; ceci est la coupe de mon Sang. Vous ferez cela en mémoire de moi". Aussi l'Église a-t-elle organisé toute la célébration de la liturgie eucharistique en parties qui correspondent à ces paroles et à ces actes du Christ.

De fait :

- 1) Dans la préparation des dons, on apporte à l'autel le pain et le vin avec l'eau, c'est-à-dire les éléments que le Christ a pris dans ses mains.
- 2) Dans la Prière eucharistique, on rend grâce à Dieu pour toute l'œuvre du salut, et les dons offerts deviennent le Corps et le Sang du Christ.
- 3) Par la fraction du pain et par la communion, les fidèles, aussi nombreux soient-ils, reçoivent d'un seul pain le Corps du Seigneur et d'une seule coupe le Sang du Seigneur, de la même manière que les Apôtres les ont reçus des mains du Christ lui-même.

L'autel

[259] 296. L'autel, où le sacrifice de la croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur à laquelle, dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer ; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie.

[260] 297. Dans un lieu destiné au culte, la célébration de l'Eucharistie doit s'accomplir sur un autel ; en dehors d'un lieu sacré, elle peut s'accomplir même sur une table convenable, où l'on mettra toujours la nappe et le corporal, la croix et les chandeliers.

[261] 298. Il convient que dans toutes les églises il y ait un autel fixe, qui signifie, de manière claire permanente le Christ Jésus, Pierre vivante (1P 2,4 ; cf. Ep 2,20) ; mais dans les autres lieux destinés aux célébrations sacrées, l'autel peut être mobile.

L'autel est appelé fixe s'il est construit de telle sorte qu'il adhère au pavement et qu'il ne puisse donc pas être déplacé ; on l'appelle mobile s'il peut être déplacé.

[262] 299. Il convient, partout où c'est possible, que l'autel soit érigé à une distance du mur qui permette d'en faire aisément le tour et d'y célébrer face au peuple. On lui donnera l'emplacement qui en fera le centre où converge spontanément l'attention de toute l'assemblée des fidèles. Normalement, il sera fixe et dédié.

L'ornementation de l'autel

[308] 304. Par respect pour la célébration du mémorial du Seigneur et pour le banquet où nous sont donnés le Corps et le Sang du Seigneur, on mettra sur l'autel où l'on célèbre au moins une nappe blanche qui par sa forme, ses dimensions et sa décoration convienne à la structure de cet autel.

305. Pour décorer l'autel, on fera preuve de sobriété.

Pendant l'Avent, l'autel sera décoré de fleurs avec la sobriété qui convient au caractère de ce temps et sans anticiper la joie complète de la Nativité du Seigneur. Pendant le Carême, les fleurs à l'autel sont interdites, à l'exception du quatrième dimanche (*Laetare*), des solennités et des fêtes.

La décoration florale doit toujours être discrète, et disposée autour de l'autel plutôt que sur la table.

306. On ne mettra sur la table de l'autel que ce qui est requis pour la célébration de la messe, c'est-à-dire l'Évangélaire, depuis le début de la célébration jusqu'à la proclamation de l'Évangile ; et depuis la présentation des dons jusqu'à la purification des vases, le calice avec la patène, le ciboire si c'est nécessaire, enfin le corporal, le purificateur, la pale et le missel.

On disposera en outre de manière discrète ce qui pourrait être nécessaire pour amplifier la voix du prêtre.

[269] 307. Les chandeliers, qui sont requis pour chacune des actions liturgiques (cf. n. 117) afin d'exprimer notre vénération et le caractère festif de la célébration, seront placés, compte tenu de la structure de l'autel et du sanctuaire, ou bien sur l'autel, ou bien autour de lui, de manière à réaliser un ensemble harmonieux, et sans que les fidèles soient gênés pour bien voir ce qui se fait à l'autel ou ce que l'on y dépose.

308. De même, sur l'autel ou à proximité, il y aura une croix, bien visible pour l'assemblée, et portant l'effigie du Christ crucifié. Il convient que cette croix demeure près de l'autel même en dehors des célébrations liturgiques, pour rappeler aux fidèles la passion rédemptrice du Seigneur.

4- Les ministères dans la liturgie / le lieu de la présidence

Ministres ordonnés et fidèles laïcs

[58] 91. La célébration eucharistique est l'action du Christ et de l'Église qui est le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité de l'évêque. C'est pourquoi elle concerne le Corps tout entier de l'Église ; elle le manifeste et l'affecte ; en réalité, elle atteint chacun de ses membres, de façon variée, selon la diversité des ordres, des fonctions et de leur participation effective. De cette manière, le peuple chrétien, " race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté ", manifeste sa cohésion et son organisation hiérarchique. C'est pourquoi tous, ministres ordonnés ou fidèles laïcs, en accomplissant leur fonction ou leur office, feront tout ce qui leur revient, et cela seulement.

Les fonctions du peuple de Dieu

[62] 95. Dans la célébration de la messe, les fidèles constituent le peuple saint, le peuple acquis par Dieu et le sacerdoce royal, pour rendre grâce à Dieu et pour offrir la victime sans tache : l'offrir non seulement par les mains du prêtre, mais l'offrir avec lui et apprendre à s'offrir eux-mêmes. Ils s'efforceront donc de le manifester par un profond sens religieux et par leur charité envers les frères qui participent à la même célébration.

Ils éviteront donc toute espèce de particularisme ou de division ; ils se rappelleront toujours qu'ils ont un unique Père dans le ciel et que, pour cette raison, ils sont tous frères et sœurs les uns des autres.

96. Ils constitueront un seul corps que ce soit en écoutant la parole de Dieu, ou en prenant part aux prières et au chant, ou bien surtout par l'oblation commune du sacrifice et la participation commune à la table du Seigneur. Cette unité se manifeste avec beauté du fait que les fidèles ont les mêmes gestes et les mêmes attitudes.

97. Les fidèles ne refuseront pas de se mettre avec joie au service du peuple de Dieu, chaque fois qu'on leur demande d'exercer un ministère ou une fonction particulière dans la célébration.

Le siège de présidence et les autres sièges

[271] 310. Le siège du prêtre célébrant doit être le signe de la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige sa prière. Par conséquent, il sera bien placé s'il est tourné vers le peuple, et situé dans l'axe du sanctuaire, à moins que la structure de l'édifice ou d'autres circonstances ne s'y opposent, par exemple si la trop grande distance rend difficile la communication entre le prêtre et l'assemblée des fidèles, ou si le tabernacle se trouve derrière l'autel, au milieu. On évitera toute apparence de trône. Il convient que le siège soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le Rituel romain.

On disposera aussi dans le sanctuaire des sièges pour les prêtres concélébrants, ainsi que pour les prêtres revêtus de l'habit de chœur qui participent à la célébration sans concélébrer.

On placera le siège du diacre près de celui du prêtre célébrant. Quant aux autres ministres, on disposera leurs sièges de manière à les distinguer clairement des sièges du clergé, et pour qu'ils puissent accomplir facilement leurs fonctions.